

Décret n°2002 - 380 du 30 décembre 2002
portant nomination du contrôleur général
des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,
Vu le décret n°2002-82 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation du contrôle général des forces armées et de la gendarmerie nationale ;
Vu, ensemble, les décrets n° 2002-341 du 18 août 2002 et 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

En Conseil de ministres,

DECRETE :

Article premier : Le commissaire en chef de 1^{ère} classe Franck Xavier MOKANA NDONGO est nommé contrôleur général des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale.

Article 2 : Le commissaire en chef de 1^{ère} classe Franck Xavier MOKANA NDONGO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du commissaire en chef de 1^{ère} classe Franck Xavier MOKANA NDONGO, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2002

Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale,

Pour le ministre de l'économie, des finances et du budget, en mission

Le ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique

Général de division Jacques von NDOLOU

Pierre ROUSSA